



Journal d'information des
Confédérations paysannes du Limousin
ISSN 2112-7662

L'Avenir Agricole

L'Avenir Agricole 2, Rue de la Bride 19000 Tulle 05.87.50.41.19 ou cplimousin@laposte.net

DATE DE DÉPÔT
03/07/2018

LIMOGES CTC (87)

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



L'industrialisation de la bio ou les sirènes de l'agro-industrie !

La bio ou l'opportunité de changer de système.

Entre la bio industrielle et la bio paysanne, le seul point commun qui reste est le label AB, lequel au fil des réformes a perdu une grande partie de ses fondamentaux.

En quelques années le bio est sortie de sa marginalité pour se faire une place sur le juteux marché agro-alimentaire. La moitié des ventes est réalisée par la grande distribution. Pour garder des prix acceptables pour le consommateur tout en conservant, voir augmentant leurs marges, **les firmes ont appliqué à l'agriculture bio les méthodes de sa cousine conventionnelle**: augmentation de la taille des exploitations, spécialisation, monocultures intensives et structuration de filières intégrées. **Tout l'opposé des fondamentaux de l'agriculture bio** : souveraineté alimentaire par la multiplication de fermes à taille humaine, autonomes et résilientes, en lien direct avec le consommateur et permettant d'assurer un revenu décent au paysan.

Un passage massif au bio est souhaitable, c'est même un préalable indispensable pour l'avenir de l'humanité (en Limousin il y a de quoi s'inquiéter, sur les 15 dernières années près de la moitié des oiseaux ont disparus). Mais il serait dommage de ne pas se saisir de l'occasion pour changer ce modèle agricole qui nous conduit vers toujours plus de dépendances, plus de charges de travail et de pressions financières pour un revenu de plus en plus dérisoire...

Passer en bio ce doit être l'opportunité de s'affranchir du poids des lobbys agro-industriel qui nous imposent les prix, les volumes, les semences ...et j'en passe. Les poulaillers ou les cultures de plein champs bio industriels en sont un triste exemple.

C'est le paysan qui investit et après il ne maîtrise plus rien, ni le prix d'achat de ses intrants, ni le prix de vente, le moindre aléa climatique ou sanitaire ou la chute des cours sur le marché mondial et il se retrouve seul face à ses investissements et ses emprunts ...

Et le prix d'achat pour le consommateur ?

En légumes bio industriels, après la multiplication des opérations : transports, conditionnement, calibrage, lavage, et les marges des nombreux intermédiaires, **le consommateur paiera plus cher ses légumes en grande surface qu'auprès d'un producteur local.**

Grâce, notamment, à des investissements moindres et la suppression des intermédiaires, le petit producteur bio pourra proposer à un prix inférieur des produits qui lui permettront pourtant de conserver un prix rémunérateur.

Être en bio c'est redonner du sens à notre métier, renouer avec le lien au sol et à l'animal, recréer du lien entre ville et campagne, maintenir du lien social dans nos territoires avec des paysans nombreux et non plus seuls sur leur grandes exploitations.

Certes cela n'enlève rien à la pénibilité du métier, ni à la dépendance aux aléas climatiques et sanitaires, mais on remarque que les fermes en agriculture bio paysanne passent en général mieux les crises car elles sont plus résilientes et bien moins dépendantes (des banques, des aides, des firmes agro-alimentaires ...)

La transition n'est pas simple et demande du temps, de la formation et souvent une remise en question.

Le choix de l'agriculture bio ne devrait jamais être une réponse à une situation de crise, mais un but à atteindre un jour...

Peu importe si cela n'est pas possible rapidement, ce qui compte c'est de parvenir à un équilibre de vie personnelle et professionnelle épanouissant.

Il est bien évident que tout cela ne pourra se faire sans un accompagnement des politiques publiques favorisant une agriculture bio paysanne en lien avec le territoire, et là c'est un combat permanent que la Confédération paysanne mène à tous les niveaux (régional, national et européen).

Catherine Rabuel, paysanne diversifiée de la
Confédération paysanne 87



AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Une loi au ras des pâquerettes !

Issue des Etats généraux de l'alimentation, la loi « agriculture et alimentation » a été adoptée le 30 mai par l'Assemblée nationale. Elle passera devant le Sénat du 26 au 28 juin. Mais elle ne présente déjà plus grand intérêt, sauf quelques petites avancées obtenues de haute lutte par la Confédération paysanne.

Dire que nous sommes mécontents est un euphémisme... Mais pouvait-il en être autrement avec ce gouvernement ultra-libéral, ce ministre et un député rapporteur totalement acquis à la cause de la Fnsea et de l'immobilisme ?

Cette loi passe à côté de l'essentiel : le revenu paysan au travers du prix abusivement bas et de l'arbitrage public, deux notions qui auraient dû lui donner un minimum d'envergure et d'ambition. Elle oublie également d'acter la transition agricole de manière forte et incontournable.

Ses deux emblèmes auraient ainsi pu être l'interdiction de la vente à perte de nos produits et la sortie du glyphosate, mais il n'en est rien : notons donc le manque de vision à long terme et le manque de courage du ministre et de la majorité des députés.

Cependant – oui, cependant - sans la Conf, tout ceci aurait été bien pire. Notre travail de propositions a permis d'éviter le naufrage complet.

Sur les prix, sans nos amendements, la loi passait à côté de la rémunération de la qualité de manière systématique et les indicateurs pour la construction des prix auraient pu être élaborés librement par les parties, c'est-à-dire par nos acheteurs qui auraient imposé à coup sûr leur position dominante. Heureusement, ces indicateurs seront travaillés par les interprofessions, secondées par l'Observatoire de la formation

des prix et des marges (OFPM) et France Agrimer, établissement national intermédiaire entre les filières et l'Etat. Petite avancée, mais satisfaction de voir aboutir une de nos propositions : ce fût l'un des deux seuls amendements votés contre l'avis du ministre et du rapporteur...

Nous avons également réussi à faire inscrire des sanctions plus fortes pour les industriels puisqu'elles seront proportionnelles au chiffre d'affaires. Espérons qu'elles seront appliquées par la puissance publique pour avoir une portée dissuasive et ainsi permettre un petit rééquilibrage dans le rapport de force entre paysan.es et industriels.

Sur la transition agricole et le changement de modèle dont on nous parle allègrement, nous avons là aussi des positions qui avancent grâce à la Confédération paysanne, même si le texte ressort bien frileux. Nous avons réussi à faire adopter deux amendements qui vont permettre aux paysannes et aux paysans d'acter des changements de pratiques, et c'est déjà une victoire !

Le premier concerne **la possibilité d'expérimenter différentes méthodes d'abattage mobile, revendication de longue date de notre syndicat** (voir focus en suivant).

Mais le travail doit continuer afin que l'expérimentation concerne également les petits abattoirs fixes et pour que le décret soit écrit de manière à satisfaire la revendication de départ : l'adaptation du « paquet hygiène »

européen pour aboutir à une obligation de résultats plutôt que de moyens, comme c'est le cas actuellement.

Le second concerne **les paysannes et les paysans qui travaillent à des alternatives aux pesticides : cette loi reconnaît enfin les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes** (ex le purin d'ortie) comme des moyens efficaces et crédibles pour avancer vers la sortie des pesticides. Une réglementation allégée pour permettre de sécuriser dans leurs pratiques bon nombre de paysan.nes et de donner des choix d'alternatives à beaucoup d'autres.

Le parcours législatif du texte se poursuivant au Sénat, cette assemblée vient d'ores et déjà de montrer sa puissance réactionnaire avec 2 reculs particulièrement inquiétants :

- La possibilité ouverte par un amendement de reconnaître comme "fermier" un fromage qui n'a pas été affiné à la ferme. Cette "ouverture" trompera le consommateur et permettra à l'agroalimentaire de se remplir un peu plus les poches.

- Le retour sur les dispositions pour faciliter l'utilisation des PNPP en faisant croire que ces préparations sont dangereuses ! Un tour de passe-passe au seul bénéfice de l'agrochimie.

La Conf' paysanne poursuit donc sa mobilisation acharnée afin d'éviter que le peu de satisfactions que nous avons ne disparaisse !

Dix mois de débats pour ce texte insipide et si peu révolutionnaire ! Quel gâchis ! Nous pouvons regarder le verre au trois quarts vide par rapport à nos attentes et hurler notre colère face à cette majorité si molle à changer les choses. Mais nous devons également regarder comment ce verre s'est rempli grâce à nos propositions, nos actions...

Les petits bouts arrachés de haute lutte ne feront pas une révolution mais permettront d'avancer un peu plus vers l'agriculture paysanne. La Conf' est là, qui ne lâche rien et n'oublie personne !

Nicolas Girod, paysan dans le Jura,
secrétaire national de la Confédération Paysanne



07.06.2018 . Le 23 mai à Paris, le comité national de la Confédération paysanne (en réunion à Bagnolet les 23 et 24) manifestait devant l'Assemblée nationale pour demander aux député-es qui étudiaient alors le projet de loi « agriculture et alimentation » de ne pas vider complètement le texte de toute ambition.

FOCUS

La Conf' gagne une avancée sur les abattoirs mobiles

Les députés ont adopté l'article 13 quinquies issu d'une proposition de la Confédération paysanne pour l'expérimentation d'abattoirs mobiles pendant les quatre prochaines années. Il s'agit d'une vraie première avancée apportée par ce projet de loi.

Elle permettra de lever enfin les blocages aux nombreux projets d'abattage de proximité portés sur les territoires, malgré l'opposition virulente du lobby des abattoirs industriels.

Le développement de ces abattoirs mobiles assurera une réduction des temps de transport des animaux et le

déploiement des circuits courts de proximité, aujourd'hui limitée par le manque d'outils d'abattage.

Si l'article 13 quinquies tel qu'adopté ne va pas aussi loin que nous le souhaitons, il incitera enfin le ministère de l'Agriculture et ses services départementaux à adopter une lecture flexible et adaptée de la réglementation européenne, en assouplissant des contraintes pensées par et pour les abattoirs industriels. L'accompagnement de cette expérimentation par l'État garantira aux consommateurs un niveau élevé d'hygiène, de sécurité sanitaire et de bien-être animal.

> suite page n° 3

La Confédération paysanne sera force de proposition pour que cette expérimentation profite aux nombreux groupes de paysans recensés sur les territoires, portant des projets d'abattoir mobile : camion abattage, caisson mobile en lien avec un abattoir de proximité...

Nous demandons aussi au Sénat de réintroduire dans cette expérimentation, comme nous le proposons, les petits abattoirs fixes de proximité. Ce qui rendrait possible la pérennisation et le redéploiement d'un maillage cohérent d'abattoirs là où les solutions mobiles sont inadaptables.

Pour aller + loin, suivre le collectif "Quand l'abattoir vient à la ferme"

<https://abattagealternatives.wordpress.com>

Le Collectif Quand l'abattoir vient à la ferme est né à l'automne 2015 à l'initiative de Jocelyne Porcher, Directeur de recherches à l'INRA et de Stéphane Dinard, éleveur en Dordogne. Ce Collectif entend répondre à un constat simple : de plus en plus de petits éleveurs refusent que la mort de leurs animaux ne se termine à l'abattoir, et revendiquent le droit d'abattre leurs bêtes à la ferme. La spécificité du Collectif est d'être pluridisciplinaire puisqu'il rassemble bien évidemment des éleveurs, mais aussi des vétérinaires, des artisans-bouchers, des consommateurs engagés, des associations de protection animale, des citoyens...

A lire : Loi alimentation: "Pas de progrès pour les animaux" une interview de la sociologue Jocelyne Porcher pour l'EXPRESS !

www.lexpress.fr/actualite/societe/loi-alimentation-le-lobby-industriel-poursuit-

Des nouvelles du Pôle viandes locales à Bourgneuf

Un outil de proximité pour un service global mutualisé par les paysans.

Mutualiser sur un même site tous les équipements utiles pour valoriser de la viande locale sans aucun intermédiaire. C'est le pari réussi par une soixantaine d'exploitations agricoles à Bourgneuf, dans la Creuse.

Au terme de neuf ans de "gestation", le Pôle Viandes Locales s'apparente à une "grosse Cuma" qui devrait être opérationnelle à l'automne 2018. Plateforme de services de 1000 m², ce pôle comprend un abattoir multi-espèces, un atelier de découpe, des salles de maturation courte et longue durée, une saucisserie, une légumerie, un fumoir-saloir-séchoir, la possibilité de faire des viandes hachées, des pâtés et plats cuisinés, et de stocker en surgélation. La bien-traitance animale est un élément premier de cet outil multi-espèces avec une bouverie innovante en termes de conditions d'accueil et d'attente des animaux et un prototype de box d'étourdissement multi-espèces.

Le pôle a pris la forme d'une SAS, société par actions simplifiées, un statut laissant ouverte la

possibilité de s'adapter aux réalités économiques et humaines à long terme. Il compte à ce jour une soixantaine d'actionnaires, majoritairement producteurs ainsi que deux actionnaires particuliers dont le lycée agricole d'Ahun. L'utilisation de l'outil implique de contribuer financièrement au fonctionnement et donc d'être actionnaire. La SAS vend du temps d'utilisation, une action donne droit à 10h30 d'utilisation de l'outil avec 3 bouchers à temps plein. Aujourd'hui, il reste encore quelques actions disponibles à la vente, n'hésitez pas à vous manifester rapidement.

Évalué à 3,2 millions d'euros, le projet a notamment bénéficié d'1,2 millions d'euros d'aides de la région et de l'Union européenne. (A noter également un prêt participatif de la Caisse des dépôts et consignations au titre de « Projet Industriel d'Avenir » (400 000 euros) et 1 500 000 euros des banques NEF, Triodos et CIC.)

En parallèle, les éleveurs ont investi plus de 200 000 euros dans un centre de formations

annexé au site de production visant à accueillir le public. L'idée est d'expliquer ce que sont les circuits courts, en quoi consiste la production d'animaux, quels sont les impacts de l'élevage sur le paysage, faire découvrir ce qu'est la viande maturée, mais aussi échanger sur le gaspillage de la viande ou la bien-traitance des animaux jusqu'à leur mort.

Ce pôle s'inscrit pleinement dans l'idée de la relocalisation de l'économie. Il est d'ailleurs inscrit dans les statuts de la S.A.S. que le pôle a une capacité limitée et n'a pas été conçu pour s'agrandir afin de rester un outil de proximité.

Guillaume Betton, Président du Pôle Viandes Locales
Plus d'infos sur www.lesviandespaysannes.net



Decrypter l'actu - Blocage des raffineries : stop au double discours de la FNSEA !

La FNSEA n'est pas opposée aux agro carburants nuisibles au climat et à la souveraineté alimentaire. Le blocage de Total a d'autres motivations...

Tout pourrait porter à penser que la Fnsea mène une bataille emblématique avec le blocage des sites de TOTAL : Elle défend les producteurs français d'huile de colza contre la multinationale TOTAL... Elle lutte pour l'indépendance énergétique de la France... Face à la déforestation qu'entraîne la production d'huile de palme, elle se bat pour réduire les Gaz à Effet de Serre... **La Fnsea serait-elle le chevalier blanc que l'on ignorait ?**

En fait, ses intentions sont moins vertueuses que ne laisserait penser son discours. Le sujet est la production d'agro carburants dont il existe 2 catégories : l'éthanol utilisé en substitution de l'essence et qui est produit à partir de céréales (blé, maïs) et de betteraves. Ceci représente quelques 400 000 Ha en France ! Et puis, il y a l'agro diesel ou le diester, utilisé en substitution du gasoil et qui est produit à partir d'huile de colza, de tournesol ou de palme. **En France, 70% des surfaces de colza sont détournées de leur finalité alimentaire vers la production du diester !**

A noter qu'Avril (ex-Sofiproteol) dont le cœur de métier est la production d'huiles dont 2,1 millions de tonnes de diester et qui est aussi l'enfant chéri de la Fnsea (l'ancien Pdt était Xavier Belin !) importe 200 000 t d'huile de palme chaque année (300000 t pour Total), **mais il ne craint pas de blocage de la part de ses amis...**

Michel Berhocoirgoin, paysan de la Conf' Basque

Du stock... Des prix performants

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 12h et 14h à 18h

Depuis 1953
Chatras PNEUS

- Agricole
- 4X4 - Quad
- Camionnette
- Voiture

- MONTAGE offert à l'atelier
- FORFAIT MONTAGE À DOMICILE
- RÉPARATION À CHAUD
- MÉCANIQUE AUTO



Riauxme - Route de Meysac - 19360 COSNAC
Tél. 05 55 23 41 13 - Email : chatraspneus@wanadoo.fr
www.4x4pneu.fr / www.autopneu-pascher.fr



Si nos systèmes limousins d'élevage de plein air sont capables de résilience, peuvent-ils supporter des modifications brutales telles que le retour et l'installation des loups ?

Les nouvelles menaces de prédatons risquent de générer des pertes économiques et écologiques directes et indirectes handicapant les éleveurs. La prédation peut donc ajouter de la fragilité à des exploitations déjà vulnérables. Elle menace également les savoir-faire des éleveurs contraints de se tourner vers des solutions techniques relevant de l'intensification des pratiques alors que les consommateurs demandent toujours plus de qualité et un meilleur traitement pour les animaux d'élevage. C'est pourquoi nous avons souhaité co-organiser avec l'ADEAR Limousin une journée technique d'échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs socioprofessionnels et associatifs impliqués par le retour du grand canidé.

Plus de 40 participants éleveurs/ses, syndicats, OPA, coopératives, structures associatives ont répondu présent pour recueillir et partager des infos, analyses et propositions constructives pour anticiper "le retard déjà pris sur la colonisation sans doute inéluctable du prédateur."

Les présentations plus « formelles » en matinée se sont organisées autour

- du **réseau loup/lynx de l'ONCFS en Nouvelle Aquitaine et les procédures de suivi de la population de loups** (recueil d'indices de présence)
- du **"plan loup" national avec des focus sur la protection des troupeaux notamment via les chiens de protection, les indemnités des victimes et les tirs de défense et prélèvement** (plafond de 40 spécimens)

Quelques chiffres éloquentes pour l'année 2016 (source DREAL RA-mission loup)

- population = 295 loups sur 57 meutes
 - indemnités des victimes (+ 10.000 victimes sur 2800 attaques constatées) = 3.2 millions € (+ 60 % depuis 2013),
 - aide à la protection des troupeaux = 22,5 millions €
- soit un cout total voisin de 26 millions €**

Ensuite, le visionnage du film « Les loups et nous » www.youtube.com/watch?v=6e8L6i1DWVY

réalisé par la Confédération paysanne à partir de témoignage d'éleveurs du Sud de la France confrontés depuis plus de 20 ans à la prédation sur les troupeaux, de même que les récits poignants de Marc Baudrey et Thomas Vernay* nos intervenants du jour nous ont fait toucher du doigt la complexité du sujet !

(*Marc est éleveur de brebis laitières dans les Vosges et responsable de la commission prédation de la Confédération paysanne nationale,

Thomas était installé en élevage caprin dans la Drome avant d'animer aujourd'hui cette même commission prédation)

Des attaques soudaines meurtrières qui impactent durement le troupeau avec des pertes directes et induites, la lourdeur de la procédure de reconnaissance et indemnisation, la mise en place complexe des moyens de protection (clôture, chiens et gardiennage) qui nécessitent de revoir toute l'organisation et le travail de l'éleveur sur sa ferme, les conséquences psychosociales, les conflits potentiels induits (multiplication des armes et chiens de protection,...) **seule la passion du métier les fait encore s'accrocher !**

Dans l'après-midi, les échanges constructifs et tour de table des structures représentées, **nous ont permis de synthétiser les principales demandes urgentes qui pourront être portées auprès des pouvoirs publics en charge du dossier, Préfecture/DDT et Conseil Régional en priorité.**

- demander plus de transparence et réactivité dans la communication des données de suivi de la population de loup et l'arrivée du front de colonisation en Limousin pour « anticiper le retard probablement déjà pris » (avec les délais incompressibles pour la qualification des indices de présence via l'ONCFS + la lenteur de la communication étatique sur ce dossier)

- solliciter sur les 2 autres départements de la Région Limousin 23 et 87 (déjà effectif en Corrèze mais fonctionnement à clarifier) l'installation par les Préfets d'une cellule de veille regroupant l'ensemble des

représentants des organisations techniques, socio-professionnelles et associatives concernées par le dossier « loup »

- permettre aux éleveurs intéressés d'intégrer les formations pour devenir correspondant du réseau loup/lynx de l'ONCFS

- proposer aux acteurs socioprofessionnels demandeurs des formations techniques loup

- proposer des formations (ex via VIVEA) aux éleveurs pour :- le suivi de la colonisation du territoire (indices de présence,...) car ils sont les principaux observateurs de terrain ; - l'anticipation et l'expérimentation volontaire de la mise en place des moyens de protection : clôture, chiens de protection,...- les échanges et la mutualisation d'informations, pratiques,... qui peut se faire via des réseaux et structures associatives existants (ex : INPACT Limousin)

- solliciter de la région Nouvelle Aquitaine entité gestionnaire du FEADER l'ouverture sur l'ex territoire limousin et harmonisé en Nouvelle Aquitaine de la mesure 7.6 A "protection des troupeaux contre la prédation" du PDR vise à assurer le maintien des activités pastorales ovine et caprine malgré la contrainte de la prédation par le loup. (a minima l'anticiper pour la prochaine programmation PAC post 2020 vu la lourdeur, l'inertie du dispositif !)

L'urgence est à la transparence des infos et la communication pour, comme le stipule le plan loup dans son volet "Renforcer le pilotage du plan sur les fronts de colonisation" permettre de diffuser des informations de bonne qualité et de proposer la mise en place réactive de mesures adaptées au contexte local. A bons entendeurs !

+ d'infos cplimousin@gmail.com ou 05.87.50.41.19



L'AVENIR AGRICOLE
CPPAP 0619 G 88287
ISSN 2112-7662

Periodicité mensuelle - 10 numéros/an
Directeur de publication : Michel LIMES
Imprimerie : AINARC 2, Rue de la Bride 19000 TULLE
Editeur : AINARC et Dépôt légal : à parution

Tomates industrielles hors sol à Rosiers d'Egletons, c'est toujours non !

L'enquête publique portant à consultation la population sur le projet de serres à tomates de Rosiers d'Egletons a pris fin le 7 juin dernier. Les commissaires enquêteurs auront ensuite un mois pour rendre leur rapport avant que le Préfet ne rende son avis.

Pour rappel, les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : une plateforme aménagée supportera les serres de 86 911 m² + un parking et des aires de circulation d'environ 13 000 m². Un bassin d'irrigation d'une surface d'environ 3,2 ha permettra de stocker près de 90 000 m³ d'eau. La production de tomates utilisera la chaleur produite par l'unité de d'incinération des déchets du SYTTOM 19 située à proximité immédiate.

La Confédération paysanne de la Corrèze mobilisée depuis la genèse du projet organisait à cette occasion, un nouveau rassemblement le Mercredi 6 juin devant la mairie.

A cette occasion, elle a pu déposer l'ensemble de ses observations appuyées des quelques 1350 signatures d'opposition recueillies via la pétition en ligne et les actions locales !

CORRÈZE L'ECHO - 2 - Jeudi 7 juin 2018

Un projet de serres à tomates contesté par la Conf' Paysanne

L'enquête publique portant sur le projet de serres à tomates de Rosiers-d'Egletons (Corrèze) se clôt aujourd'hui. La Confédération paysanne a rendu, hier, son avis au commissaire enquêteur en mairie pour dénoncer ce projet tant sur le fond que sur la forme.

Faire de la tomate hors-sol, neuf mois de l'année à 620 m d'altitude sur 8 hectares de serres. L'idée d'une production agricole de « type industriel » n'a rien pour séduire la Confédération paysanne. Accompagné d'une trentaine de personnes, le syndicat défenseur d'une agriculture paysanne a donc rendu son avis à la mairie de Rosiers-d'Egletons assorti d'une pétition de 1 300 signatures pour signifier son opposition au projet.

«Chaque production agricole industrielle conduit à une baisse des prix et à une disparition des petits producteurs» note Philippe Revel. «Dans un marché déjà très concurrentiel, le cours de la tomate a déjà connu une baisse de 21% en un an à cause d'une culture industrielle spéculative» ajoute-t-il. Mais au-delà du fond, qui n'est pas sans fondement, c'est bien sur la forme du projet que la Conf' monte au créneau.

Sur une emprise totale de 21 hectares au lieu dit «Les Chaux», les serres d'Auñtou sont présentées comme un projet économe en eau (grâce à des bassins de rétention installés sur 3 ha) mais aussi en énergie, grâce à son raccordement au réseau de chaleur d'Egletons alimenté par l'usine d'incinération du Syttom 19.

Une utilisation de l'énergie fatale de l'UVE de Rosiers-d'Egletons qui laisse pour le moins dubitatifs les membres de la Conf'.

«La capacité de fourniture en énergie de l'UVE semble insuffisante pour fournir à la fois le réseau de chaleur d'Egletons et la



Philippe Revel contestant le bien-fondé du projet

première tranche de 5 ha des «serristes». Le maire d'Egletons s'est engagé en cas de grand froid à réactiver les chaudières annexes. En clair, cela veut dire que ce sont les contribuables qui vont rectifier le tir. On fait passer en priorité l'intérêt des serristes au dépend de l'intérêt général» s'insurge le représentant du syndicat paysan.

Autre zone de flou mise en avant par le syndicat : le coût même de cette énergie. «L'énergie sera vendue à perte» explique Philippe Revel.

En effet, afin d'assurer l'équilibre financier des serres, le prix de la chaleur ne peut être payé au-delà d'un certain prix ce qui crée un déficit pour le Syttom de 128 000 euros par an. «Le Syttom compenserait ce déficit à hauteur de 100 000 euros, et la communauté de communes de Ventadour les 28 000 restants. On se rend compte que sur le plan économique c'est encore le contribuable qui va payer. Mais le Syttom a-t-il la compétence économique pour subventionner ainsi les serristes ?» s'interroge le membre de la Conf'. Sur la question de l'emploi, principal argument des défenseurs du projet, ses détracteurs, eux, restent sceptiques. «Le seul document traitant cette question figure dans l'enquête publique. La création du site devrait permettre l'installation de deux agriculteurs et la création de 60 équivalents temps pleins. Essentiellement des emplois saisonniers. Pourquoi mettre autant d'argent public sur un projet privé porteur d'emplois précaires? Surtout que l'on sait pertinemment que dans ce type de projet industriel, les deux variables d'ajustements sont le coût d'énergie et la masse salariale». Pour la Conf', le projet «d'éco-serres» pourrait toutefois pêcher sur le plan... environnemental. «Le projet est situé sur une zone humide ce qui nécessiterait une dérogation. De plus, l'Agence Française pour la biodiversité et le Comité National de la Protection de la Nature, ont tous deux rendu un avis défavorable» indique Philippe Revel.

Encore ouverte aux contributions (sur internet uniquement), l'enquête publique sera close ce soir. Les commissaires enquêteurs auront ensuite un mois pour rendre leur rapport avant que le Préfet ne rende son avis.

PROCÈS DES 1000 VACHES

Le combat contre l'industrialisation de l'agriculture plus que jamais d'actualité

Six militants de la Confédération paysanne, dont son porte-parole national Laurent Pinatel, ont comparu le 31 mai dernier devant le tribunal correctionnel d'Amiens suite aux actions syndicales de septembre 2013 et mai 2014 contre la ferme-usine des 1000 vaches. Cette audience civile avait pour objet de débattre du montant du préjudice réclamé par la partie civile : plus de 140.000 euros. **Le jugement a été mis en délibéré au 13 septembre prochain, cinq ans après la première action contre la ferme-usine.**

L'avocate de la Confédération paysanne, Maître Lætitia Peyrard, a demandé au tribunal d'examiner avec minutie la demande d'une partie civile qui "charge la barque", arguant que "chaque centime aura des conséquences très lourdes pour les prévenus". Elle a rappelé que ces paysannes et paysans avaient agi "dans l'intérêt collectif contre la disparition des petites fermes et contre un modèle industriel de l'agriculture qu'ils sont loin d'être les seuls à contester". **En appel, ils avaient été qualifiés de "lanceurs d'alerte".**

Les actions menées contre la ferme-usine, qualifiées d'actes de "vandalisme" par l'avocate des propriétaires de la ferme-usine, relèvent bien de la liberté d'action syndicale que chaque procédure judiciaire, hier au pénal et aujourd'hui au civil, tente d'intimider et de museler.

FONCIER

Occupation des vignes de Bolloré : la terre aux paysannes et paysans!

70 militants de la Conf' paysanne venus de toute la France, dont son porte-parole national Laurent Pinatel, ont mené Mardi 5 Juin dernier une **action d'occupation du domaine viticole de Vincent Bolloré à La Croix Valmer dans le Var**. Cette action permet de dénoncer l'accaparement de terres par ces financiers qui, en France et dans le monde, font du business avec les terres.

Au Cameroun et ailleurs, Bolloré, qui détient plus de 400 000 hectares, est actionnaire d'une des principales entreprises d'huile de palme qui exproprie des paysans et les prive de leurs terres. La Conf' a souhaité occuper son domaine dans le Var qui accapare aussi près de 250 hectares de vignes, quand des paysans ne-s et notamment des jeunes rencontrent d'énormes difficultés pour trouver du foncier et s'installer.



Les élections chambre d'agriculture auront lieu en janvier 2019. Organisées tous les 6 ans, elles sont très importantes à plusieurs niveaux :

• **au niveau local** : elles permettent d'élire les représentant-e-s qui seront aux manettes des Chambres d'agriculture en Limousin et de notre région Nouvelle Aquitaine. Elles permettront donc de choisir qui pilotera les services rendus aux agriculteurs locaux, les mesures de développement agricole locales... Imaginez les actions menées par nos ADEAR, le réseau INPACT (Solidarité Paysans, CIVAM, Terre de Liens, espace test,...) avec la force de frappe d'une Chambre, et ça peut vous donner une idée des marges de manœuvres possibles ! **Elles nous donneront aussi la représentativité** (si nous dépassons les 10% de voix) c'est à dire l'habilitation à siéger dans les commissions agricoles départementales décisionnaires : CDOA, SAFER, pour y porter la voix de l'agriculture paysanne et y défendre tous ces travailleurs !!!

• elles **permettent de mesurer notre audience nationale**. Et c'est sans doute un élément encore plus important : plus nous ferons un gros score au niveau national, plus nos propositions politiques seront prises en compte par les pouvoirs publics et dans les politiques agricoles et du développement rural !

REVISION DES LISTES ELECTORALES : Pour voter, il faut être électeur et idem pour être candidat dans tous les cas, il faut donc être inscrit sur les listes électorales !

Le processus de révision des listes électorales démarre **au 1er juillet 2018 sous l'égide du Préfet du département en qualité de Président de la Commission de révision des listes électorales**.

Role de la commission départementale d'établissement des listes électorales

- établir des listes électorales provisoires, commune par commune et pour chaque collège d'électeurs (avant le 01 octobre 2018 pour les électeurs individuels et le 14 novembre 2018 pour les groupements d'électeurs) ;
- statuer sur les propositions de modification des listes provisoires d'électeurs individuels et les réclamations avant le 15 novembre 2018 ;
- dresser les listes électorales définitives (avant le 25 novembre 2018 pour les collèges d'électeurs individuels et le 15 décembre 2018 pour les groupements d'électeurs).

Etre électeur en Janvier 2019 !

La qualité d'électeur est appréciée selon le statut à la date du **1er juillet 2018**.

Pour être inscrit sur la liste électorale et donc pouvoir voter voire candidater, il faut a minima

- être âgé de 18 ans accomplis
- jouir de ses droits civils et politiques
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la communauté européenne

Ensuite, **il faut remplir les conditions d'inscription/éligibilité dans les différents collèges des électeurs individuels** (sachant que nul ne peut être électeur dans plus d'un collège et plus d'un département) à savoir :

1- collège des chefs d'exploitation et assimilés (à choisir en priorité !)

- être exploitant agricole (propriétaire, fermier ou métayer), ou conjoint d'un exploitant

agricole, aide familiale ou associé d'exploitation à l'exclusion des cotisants solidaires qui malgré notre mobilisation san faille n'ont toujours pas le droit de vote !

- être membre d'une société ayant pour objet la gestion d'une exploitation agricole, ou conjoint, aide familiale ou associé d'exploitation d'un sociétaire, à condition de consacrer son activité à cette exploitation agricole (ex : les GAEC, EARL,...).

2- Collège des propriétaires et usufruitiers

- être propriétaire ou usufruitier de parcelles soumises au statut du fermage. Il a été admis que pouvait être inscrit dans ce collège le propriétaire d'un bien susceptible de relever du statut du fermage mais non donné à bail au moment de l'appréciation de la qualité d'électeur. Les personnes morales sont électeurs par leur représentant légal.

3- Collèges salariés

- être salarié (donc ne pas être à la retraite ou au chômage)
- être affilié aux assurances sociales agricoles et remplir les conditions d'activité professionnelle exigées pour l'ouverture des droits aux prestations de l'assurance maladie.

4- Collège des anciens exploitants

- être anciens exploitant agricole ou conjoint d'exploitant et bénéficiaire d'une retraite vieillesse à ce titre.

A NOTER : Une personne remplissant les conditions requises pour être inscrite à la fois dans le collège 1. et dans un autre est inscrite dans le collège des chefs d'exploitation et assimilés sauf demande contraire de sa part !

Quoi faire concrètement ?

Plusieurs situations possibles :

1. Pour tous **ceux/celles qui ont déjà voté en 2013 dans le département, rien de particulier à**

faire sauf si vous souhaitez être électeur voire candidat dans un autre collège dont vous remplissez les conditions et dans ce cas, il faut en faire la demande par écrit (courrier A/R au Préfet)

2. Pour les personnes **dont la situation est nouvelle ou a changée depuis début 2018** (nouveaux installés, conjoint d'exploitation récent, aide familiale nouvellement embauché, paysans qui a déménagé son siège d'exploitation ...), par précaution, **il est important de demander votre inscription sur les listes électorales du collège de votre choix mais en priorité le collège 1. si vous en remplissez les conditions !**

Dans ce cas n° 2, pendant la 1ère phase du processus de révision des listes électorales (**entre le 1er juillet et le 15 septembre 2018**), vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales soit :

- en vous rendant dans **votre mairie** (du siège d'exploitation)
- en envoyant **un courrier A/R à l'attention du Préfet**, Président de la Commission de révision des listes électorales, à l'adresse postale de votre Préfecture.

> Un modèle de formulaire de demande d'inscription sur la liste électorale pour les élections à la chambre d'agriculture de votre département est disponible sur simple demande à la Confédération paysanne du Limousin 05.87.50.41.19 ou cplimousin@gmail.com

Enfin, entre **le 1er et le 15 octobre 2018**, il faudra que chacun **vérifie son inscription effective sur les listes provisoires d'électeurs** qui devraient être affichées en mairie ou à la Préfecture, nous vous tiendrons informés !

Pour finir, ceux qui font valoir leurs droits à la retraite et le seront effectivement après le 30 novembre 2018, seront encore électeur dans le collège 1 qui a le plus de poids !

COMMUNIQUE DE PRESSE : les manoeuvres déléguées d'un syndicat agricole ou comment ne pas relever les enjeux pourtant cruciaux du secteur ?

Le 13 juin, le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) réunissait, après un ersatz de concertation, une partie des acteurs du monde agricole pour intégrer une nouvelle association régionale, CAPITAINE. L'objectif affiché : « coordonner la politique d'installation transmission » à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ! **La Confédération paysanne et l'Ardear Nouvelle-Aquitaine ont refusé d'intégrer cette structure et dénoncent une manoeuvre grossière orchestrée par les JA.**

Ces derniers se présentent aujourd'hui comme « acteurs incontournables » de l'installation agricole, ou devrait-on dire de l'échec de l'installation agricole ? Depuis 60 ans que les JA, en lien étroit avec la FNSEA, pratiquent la co-gestion avec les décideurs politiques, quels résultats pour le monde agricole ? Une perte de 3 millions de paysans et paysannes en 50 ans et des défis économiques et écologiques qui paraissent insurmontables à ceux et celles qui subsistent, tant les choix opérés les ont conduits dans l'impasse !

Laisser la politique d'installation transmission aux mains des JA et de leurs partenaires privilégiés (FNSEA, chambre d'agriculture, banques...) fait rimer installation avec agrandissement des fermes et diminution du nombre de paysans !

Alors que les citoyens plébiscitent une autre forme d'agriculture (agriculture paysanne, projets collectifs et associatifs, en circuits courts, en agroécologie ou bio, ou encore portés par des personnes non issues du milieu agricoles), ces mêmes « acteurs incontournables » mettent tout en œuvre pour limiter son développement et empêcher un accompagnement adapté de ces nouveaux porteurs de projet.

A l'heure où s'annonce une vague massive de départs en retraite dans le monde agricole (3000 en Nouvelle-Aquitaine sur la seule année 2016 et le chiffre grimpe chaque année), les JA campent sur leurs positions et promeuvent les installations « aidées » comme ultime solution à la problématique du renouvellement des générations. Pourtant les installations aidées représentent moins d'un tiers* des installations en France et sont peu accessibles aux projets précités.

Le calcul est rapide : toujours plus d'agrandissement des fermes et toujours moins de paysans !

Face à cette volonté de mainmise illégitime sur la politique d'installation régionale et à la menace qu'elle fait peser sur la paysannerie et les campagnes, la **Confédération paysanne et l'Ardear Nouvelle-Aquitaine appellent les pouvoirs publics à réaffirmer leur rôle** : piloter la politique d'installation transmission de la région en garantissant à TOUS les acteurs une représentation équilibrée dans les processus de concertation et un soutien à la hauteur de leur contribution.

Pour info : Les structures invitées à constituer l'association CAPITAINE sont : JA NA (2 représentants dont le président de l'association), FNSEA NA, Coordination Rurale NA, Confédération Paysanne NA, ARDEAR NA, FRCUMA, Chambre Régionale d'Agriculture NA, Chambre Départementale d'Agriculture - 1 représentant pour chaque CDA ! -, MSA, SAFER NA, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Groupama, Service de Remplacement NA, COOP de FRANCE NA, GAEC et Sociétés.

Les accueils collectifs de l'Adear Limousin

Les « Accueils collectifs » mensuels sont des moments privilégiés pour rencontrer d'autres porteurs de projet qui souhaitent créer une activité qui leur ressemble.

Au programme :

- Présentation de l'Adear et des participants
- Echanges autour des projets de chacun
- Le parcours à l'installation
- Foire aux questions

Calendrier 2nd semestre 2018

Mardi 3 juillet	9h30 - 12h00	Aixe - sur - Vienne
Mardi 7 août	10h00 - 12h30	Tulle
Mardi 4 septembre	9h30 - 12h00	Limoges
Mardi 2 octobre	10h00 - 12h30	Guéret
Mardi 6 novembre	9h30 - 12h00	Limoges
Mardi 4 décembre	10h00 - 12h30	Tulle

Demi-journées gratuites – sur inscription

Ces temps de rencontres seront désormais suivis d'une visite de ferme en début d'après-midi, l'occasion de confronter les projets au terrain !

Eric PETIOT en Limousin !

L'Adear Limousin vous propose deux sessions de formations à la rentrée avec Eric PETIOT, précurseur reconnu sur les soins naturels pour les plantes.

- La première session se déroulera pendant deux jours, **les 4 et 5 Septembre**, sur le thème « **Soigner les plantes par les plantes** ».
- La seconde session sera **le 6 Septembre** et abordera **l'utilisation des huiles essentielles pour soigner les plantes**.

Les lieux de ces formations ne sont pas encore définis. Pour vous préinscrire, contactez l'Adear Limousin (email ou téléphone).

A bientôt !

Je quitte le navire le 31/07, après presque cinq ans passés à l'ADEAR Limousin, pour rejoindre les terres du Sud de la France.

Merci pour votre accueil et pour ces temps de partages militants ! Une personne me remplacera à partir de fin juillet, sur les missions d'accompagnement à la transmission notamment.

Bonne continuation à tous, au plaisir de vous croiser de nouveau !

Fanny

RDV le samedi 15 septembre prochain pour la fête de l'agriculture paysanne en Limousin

Un évènement organisé par la Conf et l'ADEAR du Limousin avec le concours de la ferme collective de La Tournerie à Coussac-Bonneval

L'Agriculture paysanne ouvre des perspectives vers de nouvelles pratiques agricoles pour : - des fermes viables, vivables et transmissibles ; - des produits de qualité qui répondent aux attentes des consommateurs ; - un environnement préservé, des campagnes vivantes et solidaires. Cependant, elle souffre toujours à ce jour d'un manque de reconnaissance et de visibilité.

Notre projet de fête de l'agriculture paysanne est donc conçu comme un rassemblement à la fois festif et pédagogique au cours duquel producteurs et consommateurs se rencontrent et échangent.

L'objectif de cette manifestation est bien de communiquer et de promouvoir l'Agriculture paysanne **sur une ferme ou onze jeunes paysan-nes récemment installés avec le concours de nos structures la cultivent au quotidien !**

L'évènement se déroulera dans une ambiance conviviale et festive autour :

- **des animations** : visites de la ferme, conférences/débats, stands associations, ateliers techniques, animations ludiques et pédagogiques
- **des 2 buffets paysans et une buvette** alimentés à partir des produits issus des fermes du territoire pratiquant l'agriculture paysanne

avec en bonus **des concerts en soirée pour animer la vie culturelle locale et créer de l'émulation !**

Vous souhaitez nous rejoindre dans l'organisation, donner un coup de main, proposer une animation, tenir un stand d'info,... ou toute autre proposition bienvenue, faites nous signe !



Merci de partager l'info et le lien vers l'évènement référencé entre autre sur notre page Facebook "Confédération Paysanne"

Infos et réservations
Confédération Paysanne du Limousin :
05.87.50.41.19
contact@confederation-paysanne-limousin.org
www.facebook.com/events/206351736631736

LA VRAIE VIE S'ASSURE ICI

31 agences à votre service en Corrèze

N°Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXE

Retrouvez-nous sur groupama.fr



Groupama

Groupama d'Or - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Or - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 Rue Talbott, 75436 Paris cedex 09.

JOURNAL "AVENIR AGRICOLE"

RENOUVELEZ IMPÉRATIVEMENT VOTRE ABONNEMENT POUR CONTINUER À RECEVOIR VOTRE JOURNAL EN 2018 !

Journal d'informations agricoles et rurales des Confédérations paysannes du Limousin

Votre soutien financier nous est indispensable pour continuer à exister et vous informer !

Pour un abonnement de 1 an à notre journal mensuel soit 10 numéros, envoyez-nous :

- **un chèque de 15 euros à l'ordre de l'AINARC**
- **vos coordonnées complètes : adresse postale, contact tel et mail**

Le tout adressé à :

**Confédération paysanne du Limousin
SAFRAN, 2 Av. Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES Cedex 3**

POUR VOTRE COMPTE PRO, COMPTEZ' AUSSI SUR VOTRE MOBILE.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MA BANQUE

Téléchargez dans l'App Store | DISPONIBLE SUR Google Play

Ma Banque

© 2017 - Tous droits réservés. L'application Ma Banque, hors coûts de communication, est une application. L'utilisation de l'application nécessite la présence d'un terminal de communication compatible avec un accès à Internet et l'abonnement au service GPRS. App Store est un service d'Apple Inc. Google Play est un service de Google Inc. Service facturé selon le tarif en vigueur en vigueur.